

ETAT DES LIEUX DE LA E-PHARMACIE EN COTE D'IVOIRE

ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS DE COTE D'IVOIRE



Plan



- **I- LA E-PHARMACIE**

- 1-Definition*

- 2- La e-pharmacie en Afrique*

- **II- LA E-PHARMACIE EN CI : ETAT DES LIEUX**

- 1- La e-pharmacie dans la distribution*

- 2- La e-pharmacie en officine de pharmacie*

- 3-Absence de textes régissant la e-pharmacie en CI*

- **III- PERSPECTIVES**

I. LA E-PHARMACIE



1- Définition

- **PHARMACIE:** La pharmacie (du grec ancien : φάρμακον / phármakon signifiant à la fois « remède » et « poison ») est la science s'intéressant à la conception, au mode d'action, à la préparation et à la dispensation de médicaments. (loi N°2015-533 du 20/07/15
- **E-:** Élément qui entre dans la composition de mots qui désignent des activités ou des produits liés aux réseaux informatiques
- **E-PHARMACIE:** activités liés à la pharmacie via l'électronique/ réseaux informatiques.

2- La e-pharmacie

En Afrique

Ghana

- **Digitalisation depuis décembre 2021 pour faciliter l'accès aux médicaments (prix et disponibilité) et lutter contre les médicaments de qualité inférieure**
- **Plateforme réunissant toutes les pharmacies, développée avec le Conseil de la Pharmacie et la Société Pharmaceutique et reliée à la base de donnée de la FDA (Food and Drugs Authority)**



2- La e-pharmacie

En Afrique

Kenya

- Plateforme administrée par des assureurs (ex: MYDAWA associé à l'assureur SANLAM GENERAL INSURANCE). Limitée à leurs seuls assurés pour réduire la fraude à l'assurance et offrir à leurs assurés des médicaments sûrs et authentiques.
- Ne prend pas en compte toutes les pharmacies.
- Les médicaments commandés via les portails web peuvent être livrés à domicile.



2- La e-pharmacie

En Afrique

Autres Pays

- Certains pays tels que le Benin, le Mali, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire... ne pratiquent pas la e-pharmacie en raison de leur réglementation.
- Dans les pays anglophones, le monopole du pharmacien est restreint d'où l'essor de la e-pharmacie, contrairement aux pays francophones au monopole pharmaceutique encore très fort.





II. LA E-PHARMACIE EN CI : ETAT DES LIEUX

1-La e-pharmacie dans la distribution et la dispensation



- Industrie et distributeur en gros
- Distributeur et officine
- Officine et patient

2- La e-pharmacie en officine de pharmacie

Analyse des projets e-pharmacie soumis à l'ordre par des opérateurs :

Les applications ou logiciels de transmission d'ordonnance par internet avec livraison ou dispensation à l'officine (abonnement payant des officines)

Les applications en ligne de vérification de la disponibilité de médicament en officine (abonnement payant des officines)

Offre de création de site de vente en ligne pour les officines de pharmacie

Livraison de médicaments après achat en ligne en officine

Application de la législation pharmaceutique actuelle aux projets de E-pharmacie soumis à l'ONPCI :

Concurrence déloyale : Libre choix des pharmacies

Equité : Certaines pharmacies sont avantagées par les logiciels et applications de vente en ligne

Responsabilité du pharmacien : Qui engage sa responsabilité lors de la livraison ?

Responsabilité du pharmacien : quel texte de loi définit le statut de l'ordonnance dématérialisée en CI ?

La non prise en compte de la substitution des médicaments par les applications

Site internet officine : limite entre information et publicité

➤ **Les ventes illégales de médicaments en ligne découvertes sur les réseaux sociaux :**

- Site clandestin de vente en ligne de médicament
- Vente en ligne des produits parapharmaceutiques par des officines de pharmacie

Actions ONPCI : sensibilisation et répression (AIRP, Police cybercriminalité, parquet)

3-Absence de textes régissant la e-pharmacie en CI

Pas de textes autorisant la vente de médicament en ligne en CI

➤ Art 72 LOI 533 exercice de la pharmacie :

« ...Toute vente au détail de médicament est interdite dans un lieu autre que l'officine de pharmacie ou le dépôt pharmaceutique... »

➤ A l'instar de la réglementation de la e-pharmacie en France

Avantages de la e-pharmacie

- Lieux d'habitation éloignés
- Patients à mobilité réduite
- Anonymat des achats
- Facilité et tranquillité dans les choix des produits; comparaisons de prix
- Accès à un catalogue vaste de produits
- Conseils en ligne
- Prix compétitifs (France...)
- Accessible 24h/24
- Gain de temps
- Offres promotionnelles en parapharmacie
- Fidélisation de la clientèle
- Régulation du flux de clients en officine
- Livraison à domicile (France...)

Inconvénients de la e-pharmacie

- Faux sites/Faux médicaments
- Ventes de médicaments inadéquats ou de qualité inférieure
- Utilisation de sites étrangers et/ou non homologués
- Achats de médicaments sans ordonnance
- Duplication de thérapie (Traitement redondant)
- Interaction médicamenteuse avec un traitement en cours ou entre les médicaments achetés
- Surconsommation médicamenteuse
- Mauvais diagnostic
- Achats à but récréatif
- Confidentialité et sécurité des données
- Absence de contact humain patient/pharmacien
- Concurrence déloyale; libre choix des pharmacies
- Non-respect du code de déontologie



III. PERSPECTIVES

- ✓ Encadrer la e-pharmacie dans l'intérêt de la santé publique et des populations
- ✓ Mise en place d'un cadre de réflexion par la création de la commission Prospective et TIC de l'ONPCI : JONPCI 2019 restitution partielle et actuellement travaux de restitution et d'échange de la commission avec le CCOPS1/ séance travail à venir avec l'AIRP sur les recommandations des JONPCI.

Les facteurs à prendre en compte dans nos réflexions sur la e-pharmacie en CI:



Le taux d'analphabétisation important de nos populations



L'existence d'un trafic illicite de médicament sur les marchés de nos villes et la tendance à utiliser la vente en ligne pour vendre les MQIF



La concurrence déloyale entre les pharmacies et la recherche de clientèle par des procédés interdits, non-respect du code de déontologie par certains pharmaciens (colportage, compérage...)



La responsabilité du pharmacien dans un environnement de travail dématérialisé (Bug informatique, information du patient, site inaccessible, impossibilité de dispenser les médicaments...)

Les facteurs à prendre en compte dans nos réflexions sur la e-pharmacie en CI:



L'environnement réglementaire du e-commerce, e-santé en CI : le statut de l'ordonnance numérique (dématérialisée) dans notre législation/ la sécurisation des informations et des sites de vente en ligne



Le niveau (la qualité) des infrastructures de communication internet en CI (accès à internet, la fourniture d'électricité...)



L'investissement des officines de pharmacie et de la profession pharmaceutique (ONPCI, AIRP...) pour rentrer dans un environnement numérique sécurisé et équitable



Tenir compte du Monopole pharmaceutique : mettre le PHARMACIEN au cœur du dispositif E-pharmacie

MERCI

